



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

48^{ème} Rallye National Tout

Terrain Plaines et Vallées

25, 26 ET 27 NOVEMBRE 2022



ASACA

PROGRAMME - HORAIRES

Lundi 05 Sept. 22 Parution du Règlement et Ouverture des engagements

Mardi 15 Nov. 22 Clôture des engagements

Vendredi 25 Nov. 22 à partir de 07h30 Roadbook disponibles à la Salle Vicomte Beloeil jusqu'à 16h00

Le lieu de déchargement des véhicules de compétition sera OBLIGATOIREMENT sur la zone habituelle Route de Damville à Saint André juste après le passage à Niveau.

Vérifications administratives : le 25/11/2022 à partir de 17h00 au Gymnase de Saint André Blvd de la Communauté Européenne à Saint André de l'Eure

Un Briefing écrit sera distribué aux concurrents.

Vérifications techniques- le 25/11/2022 à partir de 17h40 Rue du Chanoine Boulogne à Saint André de l'Eure

Vend 25 Nov. 22 à partir de 17h00 1ère réunion du Collège- Gymnase de Saint André Bld de la Communauté Européenne à Saint André de l'Eure

Vend 25 Nov. 22 à partir de 20h00 Publication des équipages admis au départ. Ordre et heures des départs de la 1ère étape à l'église de La Couture Boussey et au gymnase de Saint André de l'Eure

Samedi 26 Nov. 22 à partir de 08h15 Départ du Rallye, sortie parc fermé- ROUTE D'EZY LA COUTURE BOUSSEY du TRICOLERE

Samedi 26 Nov. 22 à partir de 09h15 Départ du Rallye, sortie parc fermé- ROUTE D'EZY LA COUTURE BOUSSEY du Premier Concurrent

Samedi 26 Nov. 22 à partir de 18h51 Arrivée 1er étape entrée parc fermé- PARKING CENTRE BOURG A SAINT ANDRE DE L'EURE du Premier Concurrent

Samedi 26 Nov. 22 à partir de 21h30 Affichage des résultats partiels de la 1ère étape, ordre et heures des départs de la 2ème étape à la Mairie de SAINT ANDRE DE L'EURE

Dimanche 27 Nov. 22 à partir de 07h00 Départ 2ème étape, sortie parc fermé- PARKING CENTRE BOURG A SAINT ANDRE DE L'EURE du TRICOLERE

Dimanche 27 Nov. 22 à partir de 08h00 Départ 2ème étape, sortie parc fermé- PARKING CENTRE BOURG A SAINT ANDRE DE L'EURE du Premier Concurrent

Dimanche 27 Nov. 22 à partir de 14h59 Arrivée 2ème étape, entrée parc fermé- PISTES D'AVIATION A SAINT ANDRE DE L'EURE du Premier Concurrent

Dimanche 27 Nov. 22 Affichage des résultats du rallye 30 minutes après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent.

Le chargement des voitures après la fin du rallye devra se faire obligatoirement sur les anciennes pistes d'aviation – route de Coudres – zone artisanale de la Croix Prunelle dès la sortie de parc fermé.

Aucune voiture de course ne devra emprunter le réseau routier après libération du parc fermé

Dimanche 27 Nov. 22 à **partir de 15h30** Remise d'un trophée aux équipages suivant l'arrivée des équipages du Rallye.

Ensuite à l'issue du passage de chaque équipage et du classement définitif, les trois premiers de chaque catégorie seront rappelés pour recevoir leur trophée et donc il n'y aura pas de remise des prix en salle.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASA ANDRESIEN organise les 25,26 et 27 Novembre 2022 en qualité d'organisateur administratif et en qualité d'organisateur technique, le Rallye National avec participation étrangère dénommé :

48^{ème} Rallye National Tout Terrain Plaines et Vallées

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la Ligue ----- N° ----- en date -----

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° ----- en date -----

Organisateur administratif :

Bureau d'organisation :

Président : Thomas Lefrançois

Vice-Président : Muriel Buisson

Secrétaire : Laurent Imbault

Trésorier : Corinne Rincet

Licence : 171975

Licence : 154539

Licence : 329399

Licence : 329397



Directeur technique de l'épreuve:

Nom : Muriel Buisson

Domicilié à la Couture Boussey au 15 Rue d'Ivry La Bataille

Secrétariat pendant le Rallye: Mairie 27220 St André de l'Eure

Direction de Course :

Mairie de St André de l'Eure : Tel/Fax : 02/32.32.87.00

1.1P. OFFICIELS

FONCTION-NOM-PRENOM-N° LICENCE-CODE ASA

Observateur FFSA	RENE JEAN HULOT
Président de collège.....	MAWDSLEY FRANCOISE 1653 1303
Membre du collège	RIOUX DOMINIQUE 14770 1501
Membre du collège.....	JEAN-YVES FAULIN 11116 1314
Directeur de course	VARANGLE LUCIEN 36384 1307
Directeur de course adjoint	MONNIER SYLVIE 9968 1307
Directeur des réintégrations	MONNIER SYLVIE 9968 1307
Directeur de course adjoint / délégué ES	GUEGAN JEAN MICHEL 8072 1318
Directeur de course adjoint / délégué ES	MATIOT EDOUARD 208309 1317
Directeur de course adjoint / délégué ES	LACROIX JEAN PIERRE 3474 1303
Directeur de course ES	POINSENET PASCAL 8910 0203
Directeur de course ES	COURTIN JACQUES 6233 1504
Directeur de course ES	LEGRAND GUILLAUME 220796 1307
Responsable Parc Assistance/ Regroupement/ Fermé.....	ROJ CLAUDE 142485/0111
Juge de fait	GIRARD ROGER 23809
Tricolore	VERGNORY HUBERT 7092 1317
INFO	EMANUELLE BERNARD
000	PEQUOT VINCENT
00	MAWDSLEY MYRIAM 11115/1303
0	OVIEVE ALAIN 5847/1318
OTT	MONNIER SYLVAIN 9636 1307
Damier	BELY JEAN 145422 1318
Commissaire technique FFSA	VERRON SEBASTIEN 46757 1714
Secrétariat Technique	STADLER SONIA 297208 0112 5
Commissaire technique	DUROU HERVE 49716 0110
Commissaire technique	CHAMPROBERT SYLVAIN 18483 1317
Commissaire technique	SALENNE JACQUES 18219 1306
Commissaire technique	BALLENGHIEN FRANCIS 5641 1303
Commissaire technique	COURTIN PHILIPPE 42190 1504
Commissaire technique	MAIRE JEAN MARIE 29577 1010
Chargé des relations avec les concurrents	GARDIA SOPHIE 54158 1504
Chargé des relations avec les concurrents	DUMOND REMY 3808 1511
Médecin PC	Dr ABDESSELEM KHALED
Responsable classement	MAWDSLEY ANOUK 1652 1303
Chargé relation presse	IMBAULT LAURENT 252675 1307
Interprète	JOULAIN DENIS
Speaker	LEMARIE DANIEL 20425 1307

1.2P. ELIGIBILITE

Le 48ème Rallye National Tout-Terrain Plaines et Vallées compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes Tout-Terrain (pilote & copilote)
- Le Trophée Rallye 4x4 (pilote & copilote)
- Le Challenge Rallye 2 roues motrices (pilote & copilote)
- Le Challenge Rallye SSV (pilote & copilote)
- Le Championnat de la Ligue Régionale de Normandie

1.3P. VERIFICATIONS

Le lieu de déchargement des véhicules de compétition sera OBLIGATOIREMENT sur la zone habituelle Route de Damville à Saint André juste après le passage à Niveau.
Les horaires de convocation seront IMPERATIVEMENT à respecter au CH A d'entrée des vérifications administratives.

Les concurrents devront présenter aux contrôles administratifs : L'original des licences, le permis de conduire, l'autorisation du propriétaire de la voiture engagée si cette dernière n'appartient à aucun des deux membres de l'équipage et le passeport technique.

Tout équipage participant au rallye doit se présenter au complet aux vérifications administratives (Règlementation standard des rallyes 2022 Art 1.3.1)

Pour votre info nous ne pourrons accepter les équipages que s'ils sont complets !

Des pénalités seront appliquées en cas de retard au CH

-jusqu'à 30mn 15 €

-de 30mn à 1h 30 €

Aucune attente ne sera observée par le staff des vérifications administratives après le passage du dernier concurrent à l'heure juste.

Vérifications administratives :

le 25/11/2022 à partir de 17h00 au Gymnase de Saint André de l'Eure Blvd de la Communauté Européenne.

Les concurrents ont désormais un numéro attribué à l'année. Ils sont tenus de fournir eux-mêmes les numéros de côté et d'identification du véhicule.

L'organisation ne prévoit pas d'en fournir.

Vérifications techniques :

le 25/11/2022 à partir de 17 h40 à Rue du Chanoine Boulogne à Saint André de l'Eure

Les vérifications finales seront effectuées : Au Garage Bernard (Citroën) Taux horaire : 65 € TTC. Après les vérifications techniques les concurrents se dirigeront immédiatement vers le parc fermé situé Route d'Ezy sur Eure à La Couture Boussey

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conformément au règlement FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. Demande d'engagement - Inscriptions

3.1.5P.

Tout concurrent qui désire participer au 48^{ème} Rallye National Tout-Terrain Plaines et Vallées doit adresser au secrétariat de l'ASA la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le 15/11/2022 minuit (cachet de la poste faisant foi).

Monsieur Richard TERCIER

4, Route de Beaumont le Roger 27410 Le Noyer en Ouche
TEL : 02.32.30.71.99 ou 06.09.24.22.40 MAIL : asac.andresien@orange.fr

Les Mails devront être confirmés par l'engagement réglementaire accompagné du montant des droits d'engagement dans les délais imposés par le règlement. En cas de liste d'attente, ne seront pris en priorité que les concurrents ayant réglé leurs droits d'engagement et ayant fournis un dossier complet.

Toute personne ayant envoyé son engagement avant le 12 novembre 2022, correctement rempli, avec le règlement participera à un tirage au sort qui aura lieu le vendredi soir du rallye où il y aura à gagner pour le premier tiré au sort le remboursement de son engagement et pour le deuxième et troisième tiré au sort un demi engagement.

3.1.10P

Le nombre d'engagé est fixé à : 110 voitures maximum

3.1.11.1P.

Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **550 euros**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **1100 euros**

3.1.12P.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les chèques sont à libeller à l'ordre d'A.S.A.C.A.

Cette année nous utiliserons le moyen déjà bien connu de la double liste, cela permettra aux équipages de connaître le statut de leur engagement. (Dossier incomplet, attente licence, chèque etc...)

Un équipage sera réellement engagé une fois qu'ils ne seront plus en attente.

Les chèques seront remis en banque dans la semaine suivant le Rallye.

3.1.13P.

Tous les droits d'engagements réglés par chèque, faisant l'objet d'une insuffisance de provision, feront systématiquement l'objet d'une demande de sanction à la F.F.S.A (conforme à l'article 3.10. du Code Sportif International)

ATTENTION :

L'organisateur encaissera les droits d'engagement aux concurrents qui, après avoir retiré leur road-book, ne se présentent pas au départ de l'épreuve.

3.3P : Ordre de départ

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

3.3.2 P : Attribution des numéros

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement technique des rallyes tout terrain FFSA

4.3P Assistance

Conforme au Règlement standard FFSA.

Les équipes d'assistance seront tenues de nettoyer l'emplacement de toutes traces de boue ou autres laissées après chaque intervention sur les voitures de compétition.

Un seul véhicule d'assistance par voiture de compétition sera autorisé dans les parcs d'assistance.

Il devra porter l'autocollant distribué par l'organisation sur le pare-brise.

Le véhicule d'assistance devra respecter l'emplacement prévu par l'organisateur et se conformer à la réglementation générale des rallyes en matière de taille d'emplacement

A défaut des sanctions seront prises.

ATTENTION : pour les parcs d'assistance, afin de garantir suffisamment de places pour tous les concurrents les véhicules d'assistance seront contrôlés rigoureusement et il n'y aura aucune exception.

Il y aura donc un seul véhicule PAR EQUIPAGE

Rappel : en dehors des parcs ou zones d'assistance, toute réparation sera effectuée uniquement avec les moyens à bord du véhicule de course et exclusivement par l'équipage.

4.6 Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. Description

Le 48^{ème} Rallye National Tout-Terrain Plaines et Vallées représente un parcours total 278,98 km dont 134,37 km de liaisons.

Ce rallye est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 14 ES d'un parcours total de 144,61 km.

Les distances sont données à titre indicatif et peuvent être sujettes à modification suite aux cultures et intempéries etc...

Dans ce cas, seules les distances indiquées sur le carnet d'itinéraire sont à prendre en compte.

Les épreuves spéciales sont :

Etape 1 : Samedi 26 Novembre 2022 :

-ES N°1 "L'HABIT" ES 1-ES 4-ES 7 : 7,64km

Il est conseillé de monter les rampes dès l'ES 4 afin de prévoir les retards possibles de la course.

-ES N°2 "MOUSSEAUX" ES 2-ES 5-ES 8 : 12,41 km

-ES N°3 "EZY SUR EURE" ES 3-ES 6 : 9,13 km

Etape 2 : Dimanche 27 Novembre 2022 :

-ES N°9 "MARCILLY SUR EURE" ES 9-ES 12 : 9,30 km

-ES N°10 "LIGNEROLLES" ES 10- ES 13 : 13,50 km

Il y aura un refueling facultatif juste avant le départ de l'ES "LIGNEROLLES"

Dans cette zone le carburant sera à la charge du concurrent ; le ou les assistant(s) devront également apporter leur extincteur conforme au Parc d'assistance. L'organisateur prévoit en complément un extincteur de 50 KG

-ES N°11 "SAINT ANDRE de L'EURE": ES 11-ES 14 : 10,30 km

Le découpage de l'itinéraire ainsi que les contrôles horaires, point stop etc... seront repris dans le carnet de contrôle et dans le carnet d'itinéraire (ROAD-BOOK). Les horaires figurent en annexe « Itinéraire/Timing »

6.2P. RECONNAISSANCES

6.2.6P

Les reconnaissances seront Pédestres, VTT, moto ou quad homologué exclusivement
Tous les véhicules possédant un volant et/ou 2 places côte à côte (SSV) sont interdits.
Les reconnaissances auront lieu :

Vendredi 25 Novembre 2022 : UNIQUE JOUR DE RECONNAISSANCE AUTORISE

Reconnaissances autorisées de 08h00 à 16h30 sur les spéciales

Il n'y aura que trois passages autorisés MAXIMUM et la vitesse de 30 km/h devra être strictement respectée.

En effet, les chemins et les routes restent bien entendu ouverts à la circulation et donc la plus grande prudence reste de mise et le code de la route s'applique. Des contrôles seront effectués, de jour et de nuit.

Tout refus de contrôle et le non-respect de la réglementation des reconnaissances seront transmis au Collège des Commissaires Sportifs et un rapport sur les contrôles effectués lors des reconnaissances sera remis au Collège à sa première réunion.

Au vu des problèmes que nous engendre le convoi 4x4 au niveau des Mairies et des riverains, et en accord avec le Comité Directeur de l'Asaca il n'y aura pas de convoi 4x4 cette année.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au Règlement du Championnat de France des Rallyes Tout-Terrain

7.1.8P

Le road book sera distribué à l'ouverture des reconnaissances, ainsi que les 2 bracelets pour pilotes/copilotes et 2 autocollants par voiture engagée qui devront être apposés sur les véhicules de reconnaissance.

Lieu de retrait : Salle Vicomte Beloeil sur la Place du Général De Gaulle à Saint André de l'Eure le Vendredi 25/11/2022 à partir de 07h30.

7.2P Disposition générales relatives aux contrôles :

7.2.11P

Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Chefs de poste : Chasuble fluo et badge indiquant la fonction
- Commissaires de routes : Chasuble fluo et badge indiquant la fonction
- Organisateurs techniques : Chasuble fluo et badge indiquant la fonction

7.5 1P Respect de la Ligne de Course :

Les concurrents sont informés que les cordes des virages, les changements de directions, les extérieurs des chicanes etc. ... seront protégés et matérialisés pour éviter le franchissement des limites de la ligne de course. Tout contact avec ces matérialisations ou leur franchissement sera considéré comme un non-respect de la ligne de course.

7.5 17 1 P ABANDONS:

Un concurrent abandonnant en liaison ou dans une ES doit le signaler au PC

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au Règlement standard FFSA.

Délai : 30 minutes

Caution de réclamation : 690 € Caution d'appel : 3 300 €

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conformes au Règlement du Championnat de France des Rallyes Tout-Terrain.

Nb : Au terme du 48^{ème} Rallye Plaines et Vallées l'organisateur mettra en place un parc d'attente sous régime de parc fermé en amont du podium d'arrivée. A la sortie du podium les concurrents stationneront leur auto au parc fermé de fin de rallye.

ARTICLE 10P. PRIX

10.1.1.P :

Dans le but de finir le Rallye plus tôt, afin notamment que les équipages venant de loin et/ou commençant le travail tôt le lundi matin, la remise des prix se fera au fur et à mesure des arrivées d'équipages sur le podium d'arrivée installé à cet effet sur les pistes de Saint André.

Un souvenir sera remis à chaque équipage passant la ligne d'arrivée du 48^{ème} Rallye plaines et Vallées.

- Une coupe pilote et une coupe copilote au premier équipage féminin

- Une coupe pilote et une coupe copilote au premier équipage étranger

A l'issue du délai de réclamation les 3 premiers de chaque groupe seront rappelés sur le podium pour recevoir leur trophée et constituer ainsi les podiums complets pilotes et copilotes dans chaque catégorie.

	1er	2eme	3eme	4eme	5eme	TOTAL
PRIMES D ARRIVEE						
Scratch Catégorie Championnat (T1A/T3/T4 confondus)	150 €	100 €	80 €			330 €
GROUPES (T1A/T3/T4 confondus (T3 1A -1B -S -T3FIA -T4FIA)- T1B - T2/T2B et T2B+ confondus - SSV série						
Si au moins 5 partants	350 €	250 €	150 €			3 000 €
Si au moins 10 partants				120 €	100 €	880 €
Total Groupe Catégorie Championnat	500 €	350 €	230 €	120 €	100 €	
Total autres groupes (T1B - Trophée 4X4-SSV)	350 €	250 €	150 €	100 €	100 €	
CLASSES	20					
Si au moins 3 partants	70 €					1 400 €
Si au moins 5 partants		50 €				1 000 €
Si au moins 7 partants			30 €			600 €
					TOTAL	7 210 €

-Les Primes de classe ne sont pas cumulables avec les primes groupes

-Toute prime sera annulée pour tout équipage pénalisé pour non-respect de la réglementation

-Les prix en coupes non retirés lors de la remise des prix seront perdus si l'équipage n'est pas dûment représenté

-Les prix seront crédités aux ayant droits après le rallye PAR VIREMENT BANCAIRE. (Joindre impérativement un RIB à l'engagement pour le virement).
ATTENTION en absence du RIB lors de l'engagement, les prix ne seront pas distribués au concurrent.